

ENSEIGNEMENT

Études vétérinaires : les résultats du concours ne seront pas annulés

Le Conseil d'État a rejeté le recours des étudiants recalés sur base d'un concours que la FEF continue de dénoncer.

Le Conseil d'État a rejeté vendredi le recours d'étudiants en médecine vétérinaire pour faire annuler selon la procédure d'extrême urgence les résultats du concours en fin de première année. « *Les étudiants n'étant pas classés en ordre utile devront donc recommencer leur année et repasser le concours ou se réorienter malgré, pour un certain nombre d'entre eux, une réussite en termes de crédits* », déplore dimanche dans un communiqué la Fédération des étu-

dians francophones (FEF).

Le Conseil d'État a estimé que l'extrême urgence n'était pas établie dans le chef des étudiants ayant encore une chance de se voir attribuer l'attestation d'accès à l'issue de la seconde session.

« Intolérable »

Concernant les étudiants qui n'ont plus aucune chance d'obtenir l'attestation, le Conseil d'État a considéré « *qu'aucun des moyens soulevés n'était sérieux* ». Il a ainsi jugé que « les justifications apportées par le législateur communautaire à l'organisation du concours et au contingentement fixé pour la poursuite des études vétérinaires apparaissaient légitimes, suffisantes et proportionnées au but poursuivi, à savoir permettre des études de Master à l'Université de Liège sans mettre en péril la qualité de l'enseignement et la sécurité des étudiants, des ensei-

gnants et des animaux. »

« *Par l'échec de ce recours juridique, les étudiants reçus-collés se retrouvent dans une situation de détresse car ils ne savent pas quel avenir ils auront. Cela bien que les enseignants les aient jugés capables, par l'octroi de leurs crédits, d'accéder à la deuxième année* », dénonce la FEF. « *Des étudiants ayant trouvé leur vocation sont arrêtés après une année entière couronnée de succès et de surcroît coûteuse pour eux et leur famille.* »

L'organisation étudiante estime encore qu'il est « *intolérable* » que des candidats vétérinaires motivés « *subissent un dispositif de sélection injuste [...] suite aux pressions d'un organisme privé européen, l'Association européenne des établissements d'enseignement vétérinaire (AEEV), pour diminuer le nombre d'étudiants* ». Elle appelle dès lors le monde politique à trouver des alternatives à cette sélection. ■